

Un nouveau bâtiment est construit à leur place pour servir de stockage et de vestiaire pour l'aire de spectacle qui sera construite à côté.

Zone Ferme :

Les 3 échoppes seront détruites. Un nouveau bâtiment, plus conséquent et adapté, accueillera les animaux du parc ainsi que tout le matériel.

Zone Artisans renommée zone Entrées :

L'accueil du public se fera sur cette grande place. Un bâtiment comprenant l'accueil, la billetterie et une boutique sera construit. Ce bâtiment accueillera aussi toutes les infrastructures nécessaires aux salariés du parc (bureaux, vestiaires, sanitaires...).

Les cabanes de la taverne et des omelettes seront réunies en une seule grande échoppe de vente construite avec une grande halle couverte où le public pourra s'installer pour manger.

Les autres échoppes présentant les artisans et les vieux métiers ne changent pas. Certaines seront seulement déplacées de quelques mètres.

Zone Moulin :

La ruine du moulin du haut sera réhabilitée avec son battoir afin de présenter la fonction d'un tel édifice.

Une petite chapelle sera construite.

Zone Associations :

5 des échoppes existantes seront réunies en un seul bâtiment mieux adapté à la petite restauration (chambres froides enterrées, équipements adéquats...).

Zone Jeux :

Agrandissement de 2 échoppes (vente de soupe et volailles) afin de mieux les adapter.

Réaménagement d'une échoppe qui sera composée, d'un côté, d'une partie fermée (sonorisation, stockage et vestiaires) et de l'autre côté, d'une partie ouverte qui servira d'abris couvert de la scène de l'air de spectacle située derrière, ce qui permettra de jouer les spectacles, même en cas de pluie.

Zone Joutes :

Les 2 échoppes situées derrière les gradins des joutes seront déplacées sur la zone Tour.

Zone Tour :

Cette zone accueille les 2 échoppes de vente de crêpes et de boissons qui étaient initialement dans la zone joute.

La tour reste au même endroit et sert de lieu de spectacle « L'attaque de la Tour ».

En haut de cette zone sera construit un bâtiment de stockage technique (décors, matériel...).

Un petit plan d'eau sera constitué. Il servira de réserve pour les secours incendie.

Zone Forêt Enchantée :

Les 2 échoppes servant de vente de boissons, crêpes et saucisses seront détruites et rebâties en un seul bloc.

Un stockage plus grand sera reconstruit derrière l'air de spectacle « Jeanphithéâtre », avec une partie vestiaire.

Zone Coulisses :

Toutes les échoppes en bois seront détruites et leurs activités (vestiaires, stockage, cuisine...) seront réparties dans le grand bâtiment déjà construit. La halle ouverte sera rebouchée pour y accueillir ces activités.

La halle qui servait de lieu de repas à l'abri pour les troupes professionnelles, les salariés et les bénévoles sera remplacée par une grande tente démontable.

Toilettes sèches :

1 toilette sèche double supplémentaire sera construite à proximité du Jeanphithéâtre. 1 toilette sèche double sera déplacée dans la zone des nouvelles entrées.

1 toilette sèche double supplémentaire sera construite sur la zone du spectacle du soir et 1 toilette sèche simple sera construite au niveau des vestiaires de cette même aire de spectacle.

Abris Animaux :

Les 3 abris ne sont pas modifiés.

Aires de Spectacles :

Les modifications apportées sur les aires de spectacle :

- L'Esplanade des Joutes : pas de nouveaux aménagements.
- Le Jeanphithéâtre : agrandissement pour passer à 1 200 places assises.
- La Clairière aux Lutins : pas de nouveaux aménagements.
- Le Petit Théâtre : pas de nouveaux aménagements.
- Le Marronnier : n'est plus considéré comme une aire de spectacle.
- La Tour : voir dans la partie « zone Tour »
- Le grand théâtre : construction d'une nouvelle aire de spectacle pour les nocturnes (aire de spectacle pouvant fonctionner indépendamment du parc et être fermée au public durant la journée de part sa configuration). 4 000 places assises.
- Demi-Lune : construction d'une nouvelle aire de spectacle en utilisant la configuration de son emplacement (champ en pente). Adaptation de troncs en bois qui serviront de bancs. Pas de gros œuvre nécessaire. 1 500 places assises.

Sonorisations :

2 nouvelles échoppes pour les 2 nouvelles aires de spectacle.

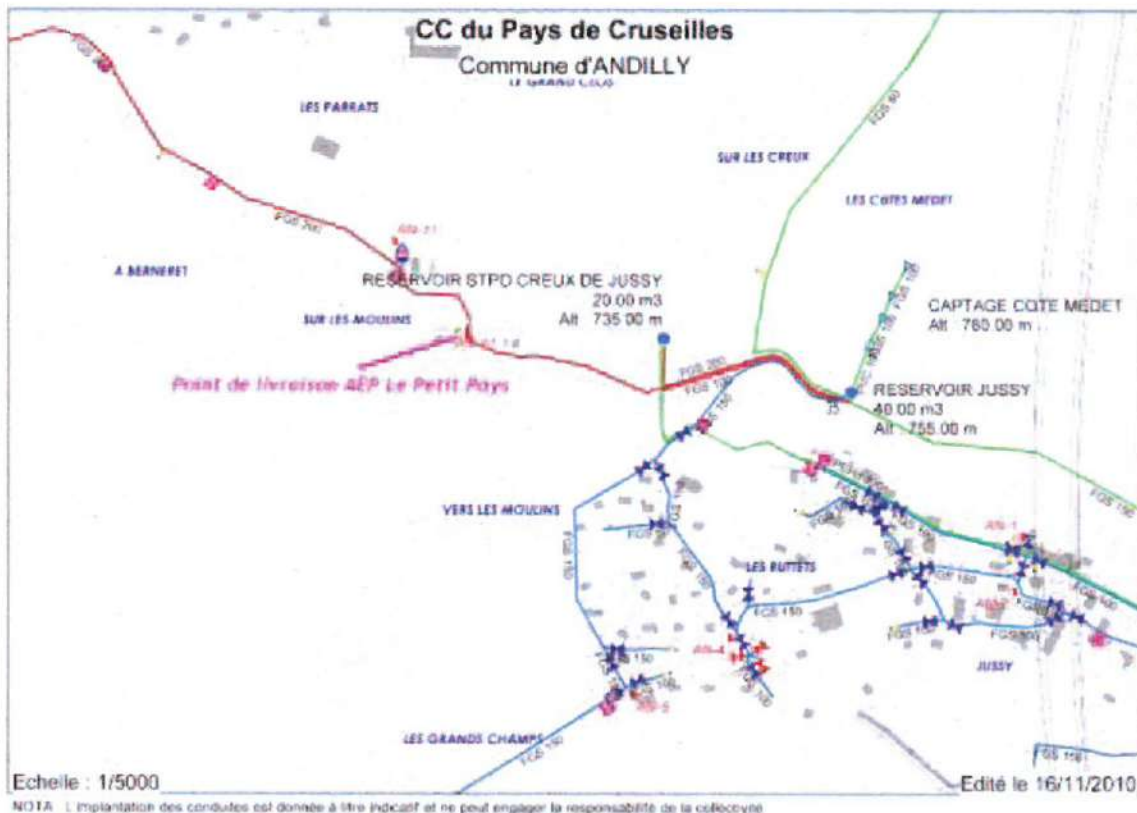
Voir annexe 3 : Répertoire des aménagements futurs (carte jointe)

NB : on notera que les numéros répertoriés sur la carte ne sont pas inscrits dans la légende mais correspondent aux équipements précisés en annexe.

De plus, les nouveaux aménagements sont identifiés sur la légende par un cercle de couleur violette et numérotés de A à S. Leur nature est également précisée en annexe.

4.2.3/ LE RESEAU D'EAU POTABLE

Le branchement en eau potable de l'installation est pris sur la conduite principale d'adduction en eau potable de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (diamètre 200mm) reliant le réservoir de tête du CRET DE LA GRANGE (1 000 m³) au réservoir de la CROIX BICHE (2 000 m³).



Le diamètre du branchement est de 30 mm conforme au Règlement de Service des eaux de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (Robinet avant compteur, clapet anti pollution, compteur classe C, ...)

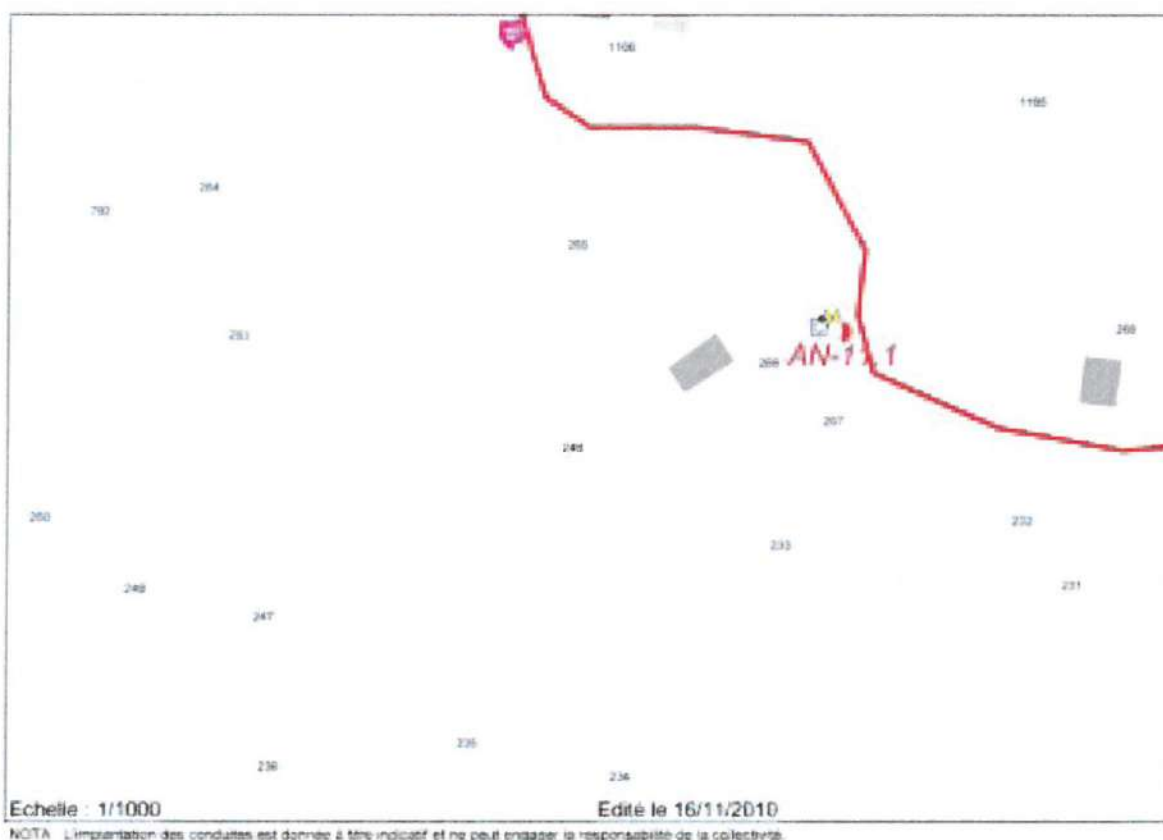
Ce point de livraison (N° 07 393L) est équipé d'un compteur ITRON, Flodis, classe C, DN 30, Débit nominal : 6 m³/h, Débit maximal : 12 m³/h

Historique et prévisions des consommations du Parc des Légendes :

	Consommation en m ³		Prévisions en m ³
2005	478	2011	500
2006	729 (fuite)	2012	525
2007	383	2013	550
2008	452	2014	600
2009	408	2015	600
2010	457	2016	600

Les prévisions de consommation d'eau potable du Parc des Légendes montrent une légère croissance puis une stagnation à 600 m³ environ. Ceci s'explique par le fonctionnement même du parc qui privilégie la minimisation d'utilisation d'eau potable :

- utilisation de vaisselle compostable ;
- utilisation de verres consignés en collaboration avec l'entreprise Ecocup qui fournit les verres et s'occupent de leur nettoyage sur leur site de Saint Félix (74) ;
- toilettes sèches (18 répartis sur tout le site à terme) ;
- récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage...



Le réseau de desserte de l'installation du parc est constitué de polyéthylène Haute densité agréé avec plusieurs vannes de section.

Une partie du réseau est enterrée (environ la moitié). L'autre moitié n'est pas enterrée mais l'enfouissement est prévu à court terme.

Le réseau intérieur de desserte en eau potable de l'ensemble des ateliers est conforme à la réglementation en vigueur et en particulier au Décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ainsi qu'au Code de la Santé Publique.

Il est prévu la création d'une station Macrophytes de 40 EH (Equivalent Habitant) :

- traitement des eaux usées via 2 étages de filtres à sable ouverts.
- exutoire : Ruisseau du Nant Trouble.

LE SITE D'IMPLANTATION

Le projet de station Macrophytes est implanté en aval du parc sur la parcelle n°519, section B.

Ce terrain a été choisi, car c'est le seul terrain montrant une surface disponible et se situant l'aval du parc. Sa pente est moyenne (10 à 15%) et constante ce qui permet l'implantation de plusieurs étages de traitement sans relevage.

RENDEMENTS

La station sera dimensionnée pour 40 EH, mais elle pourra supporter une surcharge ponctuelle de plus de 120 E.H. (X 3), qui correspond à un débit théorique d'eaux usées de 20 m³/j (sur la base d'une consommation d'eau de 0,15 m³/j/EH).

Cette surcharge correspond notamment à la période des « grandes Médiévales », qui rappelons-le mobilise près de 40 000 personnes sur 4 jours de festivités.

Pendant les deux mois d'été la consommation d'eau est estimée à 1,3 m³/j (80 m³/j pendant la période estivale), ce qui correspond à une capacité de 9 E.H, alors que le reste de l'année, le site n'est quasiment pas fréquenté. La station préconisée sera donc surdimensionnée sur la quasi-totalité de l'année.

On rappellera qu'il n'existe pas de production d'eaux vannes sur le site, car celui-ci est équipé de nombreux points de « toilettes sèches », où la production d'eaux usées est nulle. Les capacités énoncées sont calculées en tenant compte de la consommation d'eau du site, hormis les quantités d'eaux utilisées pour l'arrosage, l'abreuvement des animaux, etc...

Les charges de pollution brute en entrée de station et les charges de pollution induite en sortie de station seront les suivantes :

	ENTREE STATION <i>Pollution brute</i>			SORTIE STATION (après filtration) <i>Pollution induite</i>				
	Flux (kg/j) 1 EH	Flux (kg/j) 130 EH	Concentration (mg/L)	Concentration moyenne (mg/L)	Rendement escompté *	Concentration pointe (mg/L)	Rendement critique	
Débit EU (m ³ /j)	0,15	19,5	-	-	-	-	-	
DBO ₅	0,06	7,8	400	6	98,50	25	93,75	
DCO	0,135	17,5	900	40	95,56	125	86,11	
MES	0,07	9,1	467	20	95,72	35	92,50	
N-NH ₄ ⁺	0,012	1,6	80	8	90	10	87,50	
P total	0,003	0,4	20	12	40	12	40	
							Niveau de traitement D4	

* ces rendements sont fixés sur les bases d'analyses en situation de terrain.

MES : chiffre théorique car ici pollution en MES quasiment nulle (pas d'eaux vannes)

La station est dimensionnée de telle sorte que le niveau de traitement atteint soit supérieur au **niveau D4** :

- DBO₅ < 25 mg/l.
- DCO < 125 mg/l.
- **MES < 35 mg/l.**
- N-NH₄⁺ < 10 mg/l.
- **PT: abattement faible.**

Le rejet se fait dans le Ruisseau du Nant Trouble, qui se situe quelques 10^{aînes} de mètres en aval. Ce ruisseau montre un débit d'étiage de 1 à 2 l/s au maximum. (données communales)

On notera que pour le moment l'ensemble des eaux usées produites sur le site du parc de loisirs d'ANDILLY est rejeté directement au ruisseau du Nant Trouble, et ce sans traitement, mis à part pour le « Moulin », qui est équipé d'une installation d'assainissement non collectif de type EPARCO filière à zéolithes).

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Capacité nominale: 40 E.H. avec traitement de 130 E.H. « fréquentation exceptionnelle »

- débit : (fréquentation exceptionnelle)
 - Q= 20 m³/jour
 - Qm= 0,83 m³/h
 - Qp = 5,57 m³/h

La station est constituée des éléments suivants :

A. Une première chasse automatique à auget :

- volume: 800 litres.

- Entrée Ø 160 / Sortie Ø 160.
- Nombre maximal de bâchées par jour: 25 (soit une toutes les 9 min en pointe et une toutes les 58 min en régime moyen).
- Charge hydraulique générée: 2,6 cm sur 30 m².

Le volume de la chasse a été choisi de façon:

- à être suffisamment grand pour permettre une alimentation correcte de toute la surface du filtre en cours d'alimentation.
- à ne pas être trop grand pour assurer un nombre de bâchées quotidiennes suffisamment important pour limiter les phénomènes de décantation dans le réservoir de la chasse.

B. Tés :

- Ø 160.
- les filtres du 1^{er} étage sont alimentés via une vanne d'alimentation à pelle.
- une des 2 vannes doit être fermée en permanence.
- la vanne ouverte permet l'alimentation de l'un des deux filtres.

La fermeture des vannes doit se faire manuellement avec une périodicité journalière pendant les festivités des « grandes Médiévales », et avec une périodicité hebdomadaire le reste de l'année.

Ce type de dispositif est on ne peut plus rustique. L'absence de mécanisme assure l'absence de problème.

C. Un premier étage de filtres étanches:

- surface totale de filtres : 60 m² (1,5 m² par E.H.).
- nombre de filtres installés en parallèle : 2.
- étanchéité artificielle par bâche en géomembrane.
- surface d'un filtre: 30 m².
- charge hydraulique à chaque bâchée: 2,6 cm sur 30 m².
- charge hydraulique journalière : 66 cm.
- durée des phases d'alimentation: de 1 jour en pointe à 1 semaine en période « normale ».
- durée des phases de repos: de 1 jour en pointe à 1 semaine en période « normale ».

Coupe type (de haut en bas) :

- *Revanche de 0,8 m.*
- *0,5 m de graviers lavés calibrés (Ø 2 – 6 mm)*

C'est cette couche superficielle qui assure l'épuration. Nous avons retenu une épaisseur de 0,5 m sachant qu'il est classiquement préconisé une épaisseur de 15 à 45 cm (pour atteindre un niveau D4).

- *Couche de séparation des matériaux posée à la main ou géogridde :*

0,1 m de graviers roulés lavés (Ø 3 – 8 mm) "grains de riz" ou géogridde maille 1 mm

- *Couche de drainage:*

0,15 m de graviers roulés lavés (Ø 20 – 40 mm)

- *Nombre de drains de collecte: 3 par filtre.*
- *Bâche en géomembrane PEHD ou polypropylène protégée par géotextiles anti-poinçonnement.*

L'alimentation de chaque filtre se fait par deux points d'injection sur une plaque brise jet de 1,00 m de coté. Chaque point d'injection alimente ainsi 15 m².

Pour limiter les risques de colmatage des drains de collecte, les matériaux utilisés devront avoir un taux minimum de silice proche de 70 %.

La revanche permettra de gérer une hauteur de charge de plus de trois fois supérieure à la charge nominale (40 E.H.). Cette surcharge correspond en fait au débit d'eaux usées engendré lors d'une fréquentation exceptionnelle. (festivités des Grandes Médiévales)

La revanche permettra également une accumulation normale des boues pour une période minimale de 15 ans. Les boues évoluent en humus, le dépôt moyen annuel prévisible est de l'ordre de 1 à 1,5 cm par an.

D. Une Seconde chasse automatique:

- volume: 800 litres.
- entrée Ø 160 / Sortie Ø 160.
- nombre maximal de bâchées par jour: 25 (soit une toutes les 9 min en pointe et une toutes les 58 min en régime moyen).
- charge hydraulique générée: 2 cm sur 40 m².

Le volume de cette seconde chasse est volontairement identique au volume de la première.

E. Un second étage de filtre étanche :

- surface totale du filtre : 40 m² (1m² par E.H.).
- nombre de filtres installés en parallèle : 1.
- étanchéité artificielle par bâche en géomembrane.
- charge hydraulique à chaque bâchée: 2 cm sur 40 m².
- charge hydraulique journalière : 50 cm.

Coupe type (de haut en bas) :

- *Revanche de 0,60 m.*
- *0,35 m de sable (Ø 0,2 – 6 mm)*
- *Couche intermédiaire:*

0,30 m de graviers lavés calibrés (\emptyset 2 – 6 mm)

Ce sont ces deux couches superficielles qui assure l'épuration. Nous avons retenu une épaisseur totale de 0,65 m sachant qu'il est classiquement préconisé une épaisseur de 40 à 60 cm (pour atteindre un niveau D4).

- Couche de séparation des matériaux posée à la main ou géogridde

0,10 m de graviers roulés lavés (\emptyset 3 – 8 mm) "grains de riz" ou géogridde maille 1 mm

- Couche de drainage:

0,15 m de graviers roulés lavés (\emptyset 20 – 40 mm)

- Nombre de drains de collecte: 3.
- Bâche en géomembrane PEHD ou polypropylène protégée par géotextiles antipoinçonnement.

L'alimentation du filtre se fait par deux points d'injection sur une plaque brise jet de 1,00 m de coté. Chaque point d'injection alimente ainsi 20 m².

Pour limiter les risques de colmatage des drains de collecte, les matériaux utilisés devront avoir un taux minimum de silice proche de 70 %.

L'accumulation des boues est négligeable sur le second étage. Cependant, la revanche sera tout de même fixée à 60 cm pour gérer une hauteur de charge de plus de trois fois supérieure à la charge nominale (40 E.H.).

Voir annexe 4 : Etude de conception de dispositifs d'assainissement non collectif, Cabinet Nicot Ingénieurs Conseils, mars 2010

4.2.5/ LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES

TOPOGRAPHIE, PENTE

Le parc de loisirs est situé dans une cuvette topographique naturelle de part et d'autre du ruisseau Trouble.

Les pentes des terrains en rive droite et en rive gauche du ruisseau sont comprises entre 10 et 25 %.



Aperçu du site

RUISSEAU, LE NANT TROUBLE



Le nant Trouble

Le Nant Trouble traverse le parc de loisirs, du Nord - Est au Sud - Ouest. Ce ruisseau est à débit permanent.

Son lit, de faible largeur (entre 1 et 5m) est moyennement accidenté et parsemé de blocs rocheux de dimensions relativement hétérogènes.

Etant donné la forme de cuvette du parc, l'intégralité des eaux pluviales du site ont pour exutoire ce ruisseau.

Le nant Trouble rejoint les Grandes Ussets au Sud de la commune de Cernex.

RESEAU EAUX PLUVIALES



Le parc ne dispose d'aucun réseau pluvial enterré. Les eaux de toitures du bâti ne sont pas collectées à l'aide de gouttières, elles ruissellent naturellement sur le sol avant de rejoindre le ruisseau ou de s'infiltrer dans les sols.

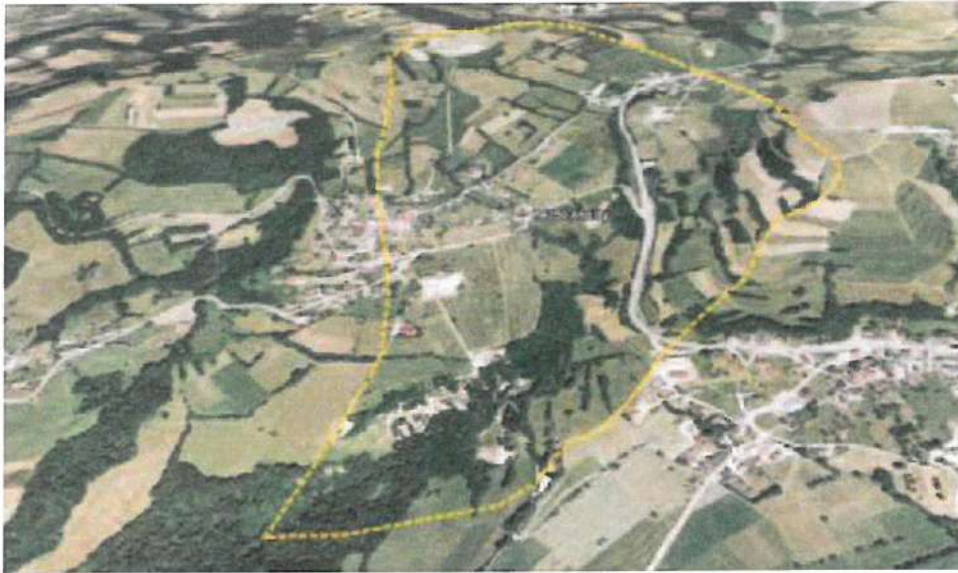
Au niveau des mares, des descentes d'eau ont été mises en place afin d'alimenter celles-ci. Ces descentes récupèrent les eaux de ruissellement des cheminements piétons. Les mares sont équipées de surverses dirigées vers le ruisseau.

De ce fait, aucun rejet ponctuel majeur n'est effectué vers le ruisseau. Les rejets s'effectuent de manière diffuse sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau.

BASSIN VERSANT

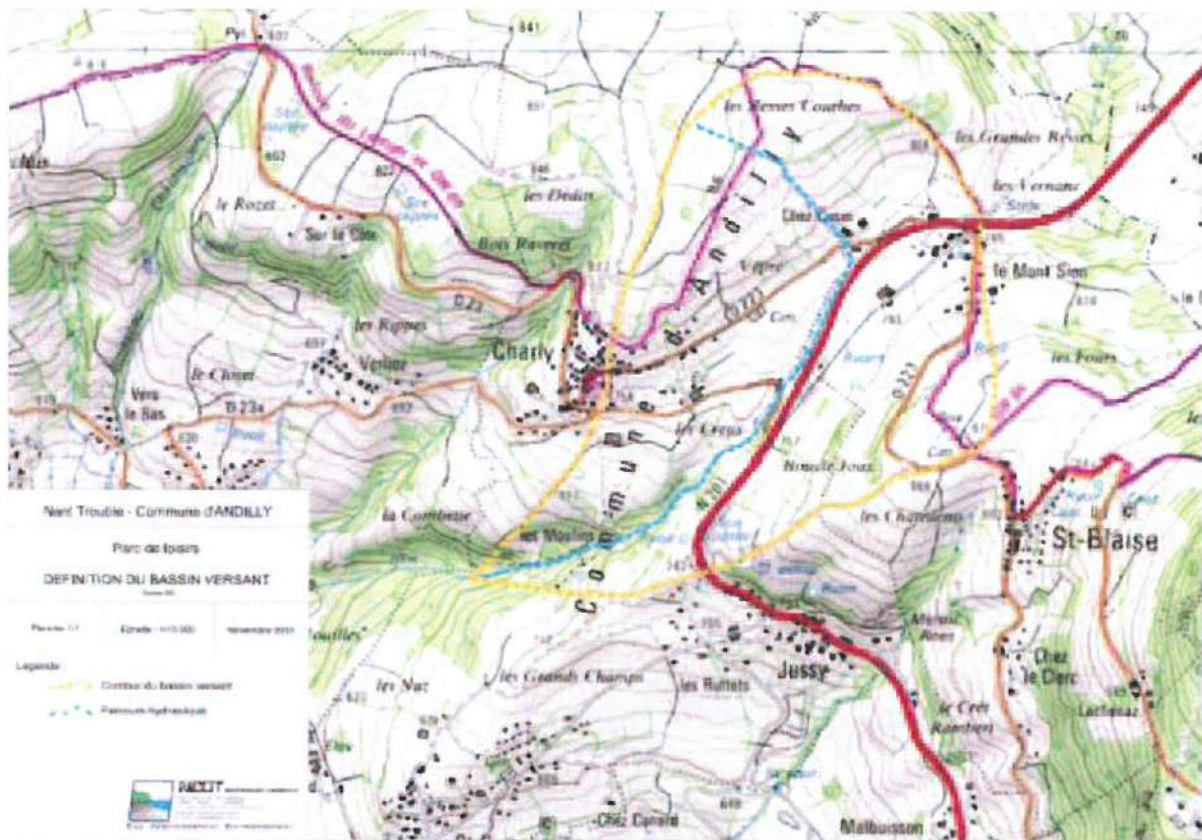
Le bassin versant du ruisseau est tracé grâce aux reconnaissances de terrain, la topographie IGN 1/25000ème et les photos aériennes du site.

Au niveau du parc de loisirs, le nant Trouble draine un bassin versant de 205 ha. Ce bassin versant est situé entre des altitudes de 875 mètres et 640 mètres. Le bassin versant est très faiblement urbanisé et est majoritairement occupé par des pâtures et cultures. La pente moyenne le long du cheminement hydraulique principal d'une longueur de 2620 mètres est d'environ 8%. On peut alors estimer le coefficient de ruissellement des eaux de pluie à 0,15.



Tracé indicatif du bassin versant (image Google Earth)

Andilly – Nant Trouble	
Surface	205 ha
Coefficient de ruissellement	0,15
Longueur hydraulique	2620
Pente moyenne	8 %



Tracé détaillé du bassin versant sur fond de plan IGN.

DEBITS DE CRUE

Le débit de crue du nant Trouble au niveau du parc de loisirs généré par un épisode pluvieux de fréquence de retour décennal est calculé grâce à la méthode rationnelle définie dans l'instruction technique de 1977 et faisant appel aux coefficients de Montana. Les coefficients de Montana retenus pour cette étude ont été ajustés d'après la pluviométrie disponible à la station météorologique de Bellegarde (01).

L'intensité d'une pluie de fréquence décennale est estimée par la formule de Montana :

$$i_{10} = a_{10} \cdot t^{b_{10}}$$

- i_{10} (mm/min): intensité de la pluie de fréquence décennale de durée t
- t (min) : durée de la pluie
- a et b : coefficients de Montana

Le débit décennal peut alors être estimé à $2,03 \text{ m}^3/\text{s}$.

$$Q_{10} = 2,03 \text{ m}^3/\text{s}$$

4.2.7/ CARACTERISTIQUES HYDRAULIQUES DU SECTEUR ETUDIE

DEBIT DECENNAL D'EAUX PLUVIALES AVANT AMENAGEMENT DU PARC

On cherche ici à déterminer le débit de ruissellement décennal Q_{10} des parcelles avant aménagement, afin de pouvoir ensuite évaluer l'impact du parc de loisirs sur le rejet des eaux pluviales.

Le parc étant situé de part et d'autre du nant Trouble, on peut alors découper celui-ci en deux sous bassins versants distincts : rive droite et rive gauche.

Les bassins versants sont majoritairement occupés par une forêt clairsemée de résineux sur un sol argileux.

Les caractéristiques des deux bassins versants sont définies dans le tableau ci-dessous :

Andilly – Parc des Légendes		
Bassin versant	Rive droite	Rive gauche
Surface	5,21 ha	4,81 ha
Coefficient de ruissellement Q_{10}	0,16	0,16
Longueur hydraulique	150 m	200 m
Pente moyenne	15 %	15 %

Le débit de crue généré par un épisode pluvieux de fréquence de retour décennal est calculé grâce à la méthode rationnelle définie dans l'instruction technique de 1977 et faisant appel aux coefficients de Montana. Les coefficients de Montana retenus pour cette étude ont été ajustés d'après la pluviométrie disponible à la station météorologique de Bellegarde (01).

L'intensité d'une pluie de fréquence décennale est estimée par la formule de Montana :

$$i_{10} = a_{10} \cdot t^{b10}$$

- i_{10} (mm/min) : intensité de la pluie de fréquence décennale de durée t
- t (min) : durée de la pluie
- a et b : coefficients de Montana

Les débits de crue décennaux des bassins versants calculés sont les suivants :

Andilly – Parc des Légendes		
Bassin versant	Rive droite	Rive gauche
Q_{10}	0,25 m ³ /s	0,23 m ³ /s
Q_{10} TOTAL	0,48 m³/s	

4.3/ ALEAS NATURELS

Les risques naturels spécifiquement identifiés sur le périmètre du projet « Parc des Légendes » ont été pris en compte. Le tableau ci-après propose une série de mesures applicables par secteurs soumis à un type d'aléa particulier, selon la nomenclature des articles du règlement des Plans Locaux d'urbanisme et complète le rapport et la carte des aléas élaborée sur le site de la Forêt des Moulins.

La commune pourra s'y référer pour informer les futurs constructeurs des dispositions à prendre par rapport aux aléas naturels identifiés.

ARTICLE 1.

Concerne les zones : T3, G3

Occupations et utilisations du sol interdites

- Toute nouvelle construction est interdite.

Remarques pour l'aléa T3 :

Au delà du lit mineur, les zones identifiées en T3 intègrent un recul par rapport au ruisseau.

Ce recul intègre les zones de débordement ou, d'affouillements de berges.

ARTICLE 2.

Concerne les zones G2

Occupations et utilisations du sol admises sous conditions particulières pour les projets nouveaux.

- Adaptation de tout projet de construction à la nature du terrain (étude géotechnique).
Fondations dimensionnées vis-à-vis de la nature du terrain et drainées.
- Limitation des affouillements et des exhaussements du sol. Les pentes des talus devront être appropriées, afin de ne pas déstabiliser les terrains. Des ouvrages de confortement ou des dispositifs de drainage pourront se révéler nécessaires.

ARTICLE 4.

Desserte des terrains par les réseaux.

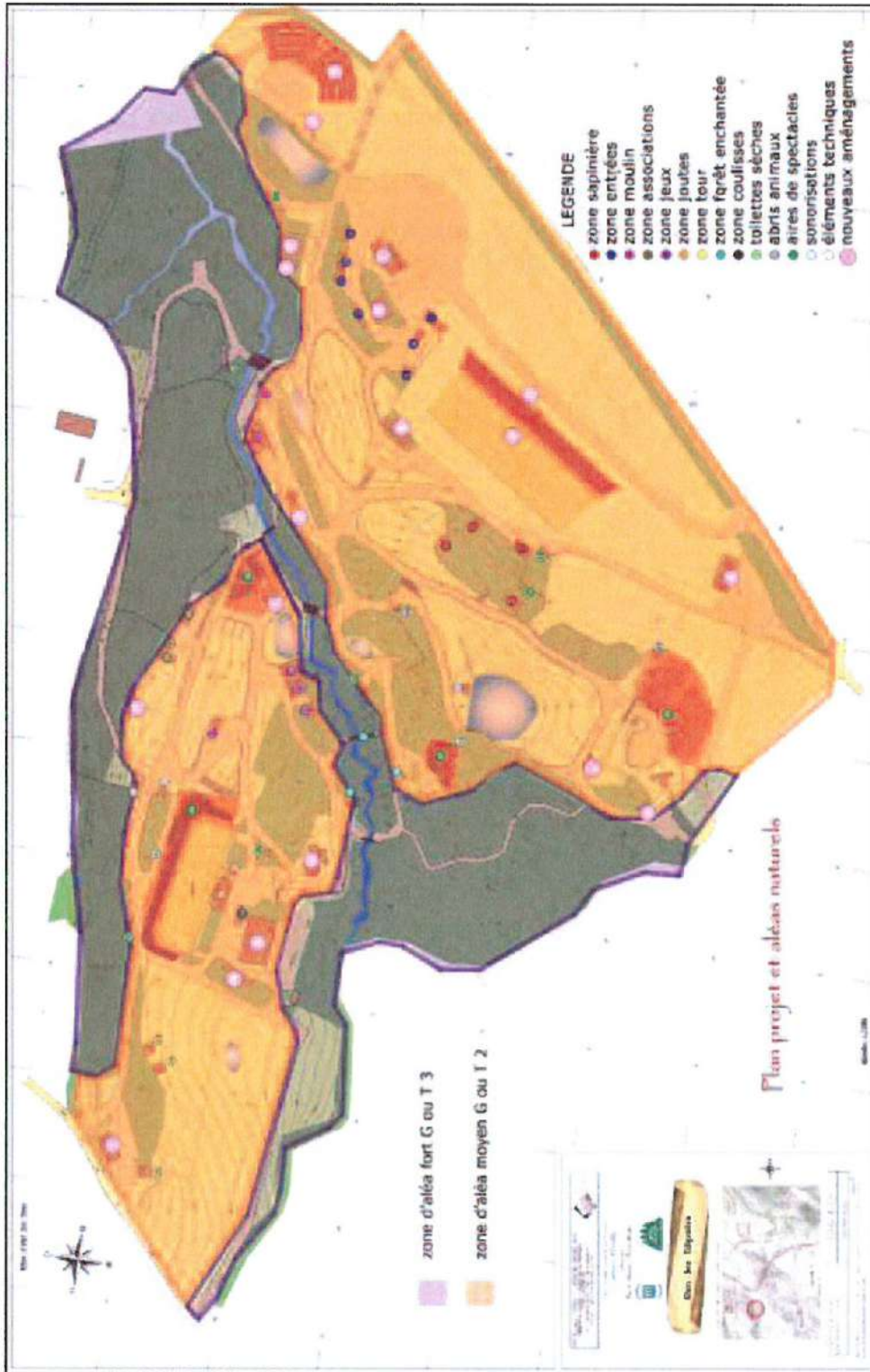
- Les eaux pluviales et de drainage seront rejetées dans les réseaux pluviaux existants ou dans un exutoire superficiel

**Concerne les zones
G2**

capable de recevoir un débit supplémentaire.

- Les eaux usées seront rejetées dans le collecteur d'égout existant ou après traitement, dans un exutoire superficiel capable de recevoir un débit supplémentaire. Lorsqu'une étude d'assainissement le prévoit, les rejets pourront être infiltrés dans les conditions prévues. En l'absence d'une telle étude les infiltrations sont interdites.

Les risques ont ainsi été pris en compte : sur le plan projet, aucune construction (mis à part ponts et toilettes) n'est prévue dans les zone à risque G3 ou T3.

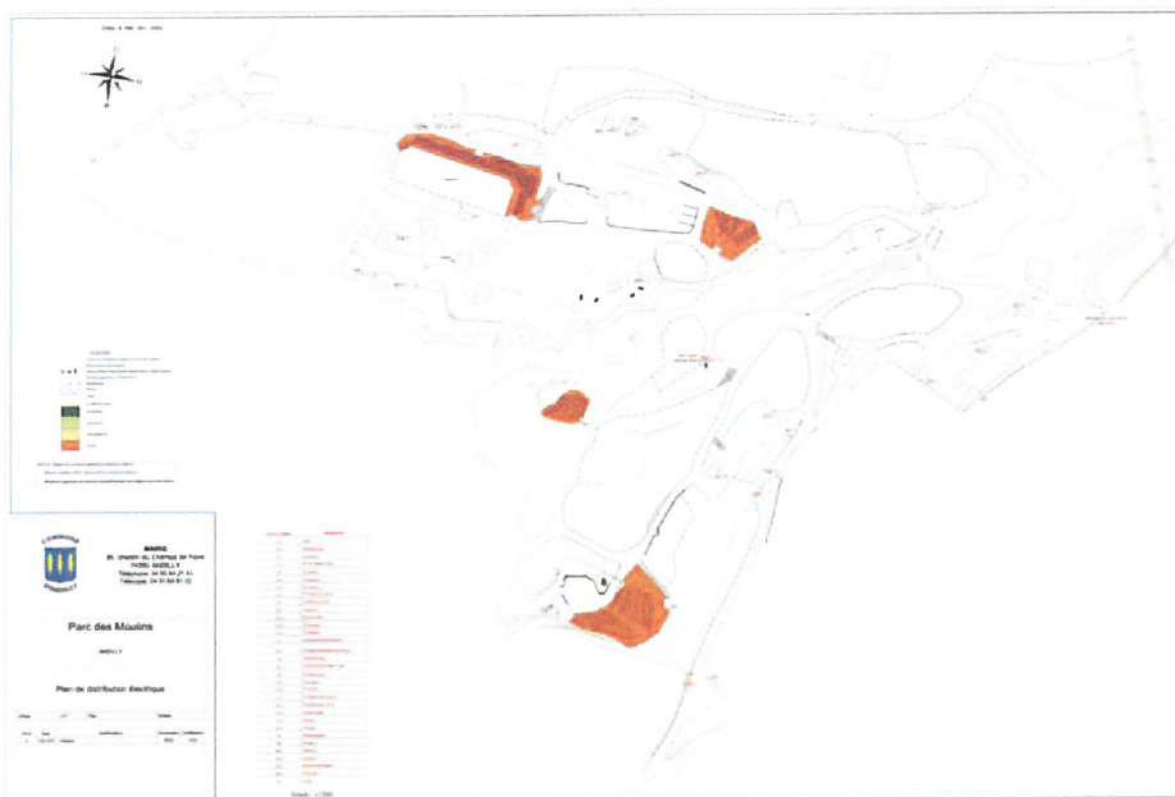


Carte des aléas superposée au plan projet

4.4/ RESEAU ELECTRIQUE

L'électrification du site est possible grâce à un transformateur EDF d'une puissance de 250 kva installé au printemps 2010. La mise en place du réseau électrique du site est en cours d'installation.

Un groupe électrogène (déjà acquis par l'association) servira en cas de panne.



Réseau électrique actuel



Futur réseau électrique complet

Tout le réseau électrique du Parc des Légendes est construit conformément à la réglementation en vigueur (norme NF C15-100). Les câbles de catégorie C2 sont fixés à des éléments stables.

L'installation d'éclairage est réalisée de manière fixe, conformément à l'article PA 11 et à l'article EC 6.

Voir annexe 6 : Note de calcul Parc des Moulins.

4.5/ MOYENS DE SECOURS

Comme le site accueille du public depuis plusieurs années, une commission de sécurité est consultée tous les ans afin de vérifier les installations et un registre de sécurité a été ouvert.

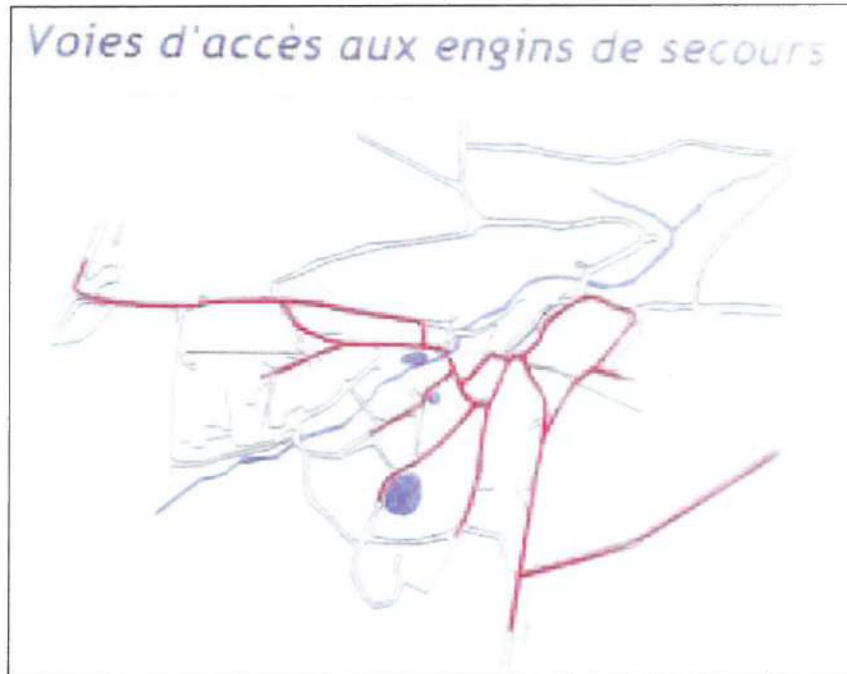
4.5.1/ ACCES SECOURS

Le site est accessible par 3 chemins carrossables :

- 1 au Sud accessible par la route départementale 301

- 1 à l'Est accessible par la route départementale 201
- 1 au Nord accessible par la route départementale 2

Voies d'accès aux engins de secours



Outre la borne incendie, l'ensemble du site est desservi par des voies carrossables de 4 mètres de large accessibles aux engins de secours à personne et engins incendie.

Tous les commerces sont situés en bordure ou à portée d'une voie d'accès aux engins incendie.

Compte tenu de la configuration des lieux (parc non clôturé) et de l'activité du parc, celui-ci a été classé en type PA et N de 1^{ère} catégorie pour la manifestation des Grandes Médiévales (moment de l'année ou l'effectif de public est à son maximum).

4.5.2/ ZONES A RISQUE

Le site ne comporte pas de locaux à risque tels que définis dans l'article PA 6, toutefois des zones présentant des risques particuliers d'incendie ont été répertoriées :

- lieux de stockage de paille pour animaux. Les règles d'implantation suivante ont été mises en place :
 - zone non accessible au public ;
 - périmètre dégagé de toute matière combustible de 8 mètres ;
 - absence de canalisations et d'installations électriques à moins de 8 mètres ;
 - volume de stockage limité.
- lieux de préparation et réchauffage de nourriture : puissance unitaire inférieur à 20 KW. Des bouteilles d'hydrocarbure liquéfié sont installées pour alimenter les appareils de cuisson. Celles-ci sont soumises aux contraintes suivantes :
 - capacité maximum de 13 kgs ;

- installées dans des secteurs non accessibles au public ;
- protégées contre les chocs ;
- séparées les unes des autres par un écran rigide MO ;
- les bouteilles non raccordées sont stockées à l'extérieur des structures.

4.5.3/ AMENAGEMENTS

Espace restauration

L'espace pour la restauration est constitué de tables, de chaises et de bancs. Aucun appareil de cuisson n'est présent dans les surfaces accessibles au public. La disposition des tables n'empiète pas sur les allées.

Chalets de petites restaurations

Aucune de ces structures n'est accessible au public. Les bâches de protection contre les intempéries situées en toiture ont un classement de réaction au feu M1.

4.5.4/ DEFENSE INCENDIE

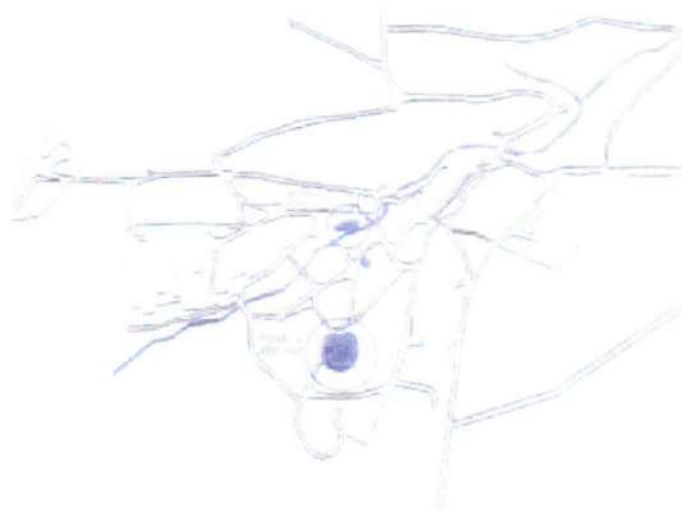
Réserve hydraulique :

Le site dispose de plusieurs points d'eau naturels dont certains assez conséquents :

- environ 100 m³ pour le point 1 ;
- environ 300 m³ pour le point 2.

2 aires d'aspiration sont maintenues dégagées et accessibles en permanence aux engins d'incendie.

Points d'eau naturels



Moyens de secours portatifs :

Chaque chalet de petite restauration ou de commerce est doté d'un extincteur à eau pulvérisée de 6 litres.

Une dotation supplémentaire d'extincteurs à CO2 2 kgs est mise en place près des appareils de cuisson.

4.5.5/ SERVICE DE SECURITE

Durant les Grandes Médiévales, un service de sécurité de 20 personnes est présent en permanence. Un poste de secours à personne est activé pendant toute la durée de la manifestation par une association de secouristes agréée et conforme au GNR des dispositifs prévisionnels de secours du ministère de l'intérieur.

4.5.6/ MESURES COMPLEMENTAIRES

Système d'alerte et d'alarme

- l'alarme générale sera réalisée par diffuseurs sonores ;
- la sonorisation du site permet la diffusion d'un message parlé ;
- une ligne et un téléphone urbain sont actifs.

Prévention contre les conditions atmosphériques défavorables :

- entretien et contrôle régulier des zones boisées ;
- utilisation d'un anémomètre dans la zone la plus défavorable du site ;
- évacuation totale du public dès que la force du vent est supérieur à 60 km/h.

Accueil des secours :

- mise en place et dégagement permanent d'une zone appropriée pour l'atterrissage d'hélicoptères à proximité du site durant les Grandes Médiévales ;
- mise en place d'une zone de regroupement des moyens de secours adaptée et libre de tout stationnement.

Source : dossier de sécurité – Alpes Prévention Incendie – avril 2007

Voir annexe 7 : Plan d'Etablissement Répertoire SDIS

4.6/ FONCTIONNEMENT DU PARC

4.6.1/ TRAITEMENT DES DECHETS

Des poubelles à tri sélectif à destination du public sont disposées dans tout le parc (25 classiques à 4 trous et 13 avec compartiments verre). Une réflexion est menée en amont sur tous les matériaux utilisés (vaisselles, contenants...) afin de diminuer au maximum les déchets et leur impact.

Les ordures sont ramassées quotidiennement par un salarié de l'association. Elles sont stockées dans les bennes à ordures communales ou emmenées à la déchetterie si besoin.

Durant les 4 jours des Grandes Médiévales, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles met à disposition un camion ainsi que 3 bennes de tri supplémentaires afin d'assurer la collecte (plus gros volumes).

4.6.2/ TRAITEMENT ET ECONOMIE DE L'EAU

Au parc des Légendes, l'association réalise des efforts permanents et met en place des procédures pour économiser l'eau au maximum :

- pendant les fêtes médiévales, l'association fait appel à l'entreprise ECOCUP qui fournit des verres recyclables pour préserver l'environnement puis récupère et lave les verres au sein de leur structure. L'association ne fait donc pas de vaisselle sur place et fait donc des économies d'eau.
- les toilettes sèches présentes sur le site, font économiser des milliers de m³ d'eau, car pour fonctionner, ils n'en ont pas besoin.
- les besoins d'arrosage, l'entretien des espaces verts, les confections botaniques, le breuvage des animaux... peuvent être satisfaits grâce à la marre et/ ou l'étang du site, alimentée en eaux pluviales, et grâce aux captages des sources. Il n'y a pas besoin d'équipements ou d'investissements supplémentaires pour cela.

En ce qui concerne la réglementation sanitaires en vigueur, l'association respecte la réglementation, puisse que chaque WC, chaque point de restauration et /ou de préparation alimentaire possèdent un point d'eau potable.

4.6.3/ APPROVISIONNEMENT :

Les approvisionnements sont gérés directement par l'association Andilly Loisirs. Les livraisons s'effectuent directement sur le site.

4.7/ NORMES D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

4.7.1/ HANDICAP MOTEUR

Les handicapés disposent d'un parking spécifique leur étant réservés, très proche de l'entrée du parc.

Les handicapés seront accueillis et éventuellement aider par les bénévoles, présent sur le site.

Les chemins sont et continuerons à être recouverts de gravier fin pou facilité la marche et l'accès aux fauteuils roulants ou poussettes.

Tous les airs de spectacles et les toilettes sèches sont adaptés et permettent d'accueillir des handicapés. Deux toilettes normaux (au moulin et à l'accueil) sont à disposition en cas de besoin.

Toutefois, de par sa configuration le site sera toujours difficile d'accès aux handicapés, à cause de ses importants dénivelés ou en cas de mauvais temps à cause de la boue et du milieu forestier.

4.7.2/ HANDICAP MENTAL

Les activités et animations proposés permettent l'accueil des handicapés mentaux.

Déjà plusieurs groupes d'handicapés mentaux ont fréquentés et ont été satisfaits du parc des Légendes à ce jour.

4.7.3/ HANDICAP VISUEL

De nombreuses animations sont sonores (musiques, énumérations de contes et histoires, chants...) et la mise en place d'audio guide est possible.

4.7.4/ HANDICAP AUDITIF

De nombreuses animations sont visuelles ou écrites (panneaux, exposition, mise en scène, spectacles, jeu de piste....)

5/ MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER, REDUIRE ET SI POSSIBLE COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

5.1/ MESURES DE SUPPRESSION OU DE REDUCTION

Les deux types de mesures sont présentés dans un même paragraphe car la stratégie environnementale du porteur du projet « Parc des Légendes » conduit le plus souvent à la fois à la suppression d'une partie d'un effet potentiel et à la réduction de la partie restante. Les mesures prises dans le passé pour les aménagements existants à ce jour seront reconduites pour les aménagements envisagés.

Le porteur du projet a pris et continuera de prendre les précautions utiles et adaptées lors des travaux pour supprimer ou réduire leurs effets temporaires (réalisation des travaux par temps sec, filtration des eaux de ruissellement, emploi d'engins peu bruyants...).

5.1.1/ MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES ET PAYSAGE

Les bâtiments et les cheminements ont été positionnés en fonction de l'emplacement des arbres, afin d'en réduire l'abattage. Les aubépines (« clôture du pauvre ») ont été scrupuleusement conservées. Les 3 sapinières ont été en partie coupées, notamment dans le cadre de l'entretien des bois.

Les bois de construction ont été peu traités (pas d'autoclave) ou traités avec des produits dits écologiques. Des peintures dites écologiques ont été utilisées.

Comme pour l'ensemble de la commune, aucun produit phytosanitaire n'est employé sur le site du parc.

La création de stationnement dit « vert », c'est-à-dire temporairement utilisés (quelques jours dans l'année) pour garer les véhicules, constitue une mesure de réduction de l'impact du projet. Une autre mesure est la création d'une zone de parking (surface en rose sur la figure page 7) dont seuls les accès et cheminements à l'intérieur du périmètre seront empierrés : la majorité de la surface concernée reste ainsi en herbe et peut être exploitée (réduction de la surface agricole perdue), les tassements du terrain et les éventuelles ornières sont supprimés.

Pour les zones de parking permanent, des essences appropriées seront plantées pour compléter les haies existantes.

5.1.2/ SOLS

La plus grande partie des chemins a été réalisée avec un soubassement en mâchefers provenant du SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy), recouverts de graviers. Les travaux ont été menés selon les préconisations établies par convention avec le SILA, notamment le recouvrement immédiat des mâchefers et l'interdiction d'enfouissement à moins de 20 mètres du cours d'eau. Contre rémunération, ces mâchefers ont également servi à la réfection des chemins communaux (10000 m³ au total).

La création d'un parking commun avec le Hameau du Père Noël, situés à seulement 2 km du Parc améliorerait la situation (scénario 2 avec création d'un rond point) : co-voiturage, parking camping-car, desserte par un petit train...

5.1.3/ RESSOURCES ET DECHETS

Tous les bâtiments ont été construits à partir de ressources prélevées sur le site (bois coupés) ou de matériaux de récupération (tuiles, poutres, chevrons) provenant de la démolition de bâtiments situés dans un périmètre proche.

Les huiles de fritures usagées sont collectées et récupérées pour le traitement de certains planchers sur site. Une réflexion approfondie est en cours sur leur réemploi.

Les coupes de bois ont été entièrement valorisées sur place : chevrons et piliers pour la construction (parfois encore en partie sur pied, photo **23**), broyat épandu sur le sol ou encore matériaux brûlés lors de la fête médiévale.

Très peu de béton a été employé. Aucun matériau de remblai n'a été exporté hors du site, quelques apports extérieurs ont parfois compensé un déficit ponctuel.

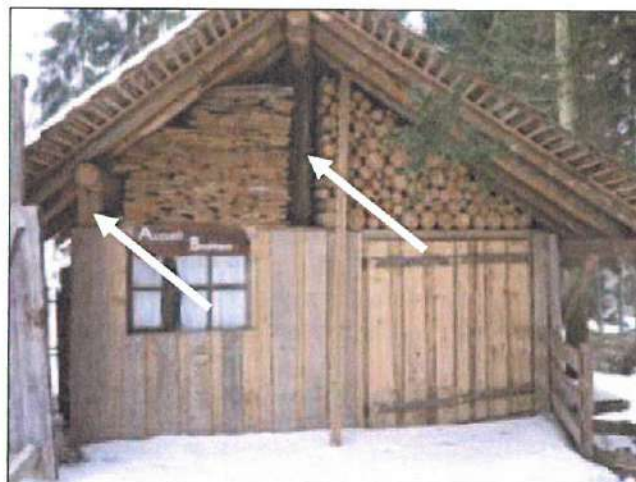


Photo 23. Cabane réalisée avec le bois prélevé sur place

Les boues des toilettes sèches ont été stockées sur place puis compostées avec apport de matières carbonées issues du site (copeaux de chêne + feuilles) et réutilisées sur le site en tant qu'amendement organique.

La production des déchets a été limitée et le recyclage favorisé, avec par exemple l'utilisation de vaisselle compostable (verre en amidon) ou de couverts en bois, réutilisés sur le site (combustible pour les feux au moulin). La collecte sélective des autres déchets a aussi été mise en place sur le site, sous forme de jeux (photo **24**).



Photo 24. Point de tri sélectif des déchets

5.1.4/ FAUNE

Les travaux ont démarré en 2000 dans une « zone centrale » du parc avec la volonté de poursuivre progressivement les réalisations vers le pourtour, ceci dans l'objectif de limiter au mieux le dérangement de la faune sauvage et lui permettre de s'adapter progressivement à l'exploitation du site. La photo **25** est une prise de vue aérienne du site faite à l'occasion d'une campagne en ULM pendant l'hiver 2002/2003.



Photo 25. Site pendant l'hiver 2002/2003

La présence avérée (oiseaux) ou potentielle (Salamandre) d'espèces protégées est totalement intégrée par le porteur du projet « Parc des Légendes » qui n'a pas mené par le passé et qui n'envisage pas à l'avenir de destruction des milieux de ces espèces.

Une réflexion a été menée concernant les feux d'artifice (feux sans bruit ?) dans le but de supprimer le dérangement ponctuel de la faune. En 2010, le feu d'artifice a été supprimé. Le porteur du projet n'envisage plus de tirer à nouveau des feux d'artifice.

5.1.5/ ASSAINISSEMENT

Il est prévu la création d'une station Macrophytes de 40 EH (Equivalent Habitant) :

- traitement des eaux usées via 2 étages de filtres à sable ouverts.
- exutoire : Ruisseau du Nant Trouble.

BESOINS ENERGETIQUES

Le processus épuratoire ne consomme pas d'énergie.

Les chasses sont automatiques et par conséquent ne consomment pas d'énergie.

Le site permet un écoulement totalement gravitaire ne nécessitant pas de poste de relevage.

⇒ De ce fait, la consommation est nulle.

INTEGRATION DANS LE SITE

Les filtres à sable ouverts auront l'aspect d'une zone humide naturelle.

Une simple clôture peut assurer la sécurité des installations.

NUISANCES

Aucun bruit n'est créé.

Une bonne ventilation des installations assure l'absence d'odeur.

OPERATIONS D'ENTRETIEN

Opérations hebdomadaires

Alternance d'alimentation des bassins:

Les filtres doivent être alimentés en alternance par permutation manuelle de vannes sur le 1^{er} étage de filtres.

En temps normal, les périodes d'alimentation ne doivent pas être trop longues afin que la matière organique ne puisse colmater le filtre, mais pas trop courtes non plus car ce colmatage progressif permet une meilleure répartition de l'effluent, augmentant ainsi l'efficacité du traitement.

La périodicité idéale est de 3 à 4 jours d'alimentation pour une semaine de repos.

Cependant, lors de fréquentation exceptionnelle, comme la manifestation des « Grandes Médiévales », il convient d'alterner les bassins du 1^{er} étage de manière journalière.

Opérations annuelles

Dans le cas où des macrophytes pourraient coloniser les bassins, nous conseillons un faucardage annuel des roseaux généralement en automne.

Cependant, du fait de l'alimentation épisodique du dispositif, les roseaux auront beaucoup de mal à s'implanter et perdurer. Dans ce cas, un entretien spécifique sera nécessaire. En effet, dans les phases inactives de la station, des herbes, plantes vont naturellement s'implanter à la surface des filtres. Au bout de quelques années, une sorte de couche humique va se créer en surface des filtres. De ce fait, il conviendra de désherber la surface des filtres annuellement, et d'enlever la couche humique supérieure, voir simplement de gratter la surface si cette couche n'est pas épaisse et ce annuellement également.

Opérations exceptionnelles

⇒ Nettoyage en profondeur du lit supérieur tous les 10 à 15 ans.

DESTINATION DES SOUS PRODUITS D'ÉPURATION

Entretien des dispositifs assez légers, pouvant être recyclé avec les déchets verts ou avec les résidus des toilettes sèches.

Ainsi, les résidus sont de deux types :

- les roseaux (faucardés), assimilables à des déchets verts, s'ils arrivent à se développer.
- les boues stabilisées et minéralisées assimilables à du terreau de surface pouvant être utilisé comme engrais en prenant soin de ne pas générer d'exportation involontaire de plans de macrophytes.

De part la superficie (entre 4000 et 6000 m²) et la nature des constructions (très peu de gouttières), il y a très peu de concentration d'eau de pluie. On peut citer 2 gouttières au moulin dont l'eau est évacuée sur le sol, 2 chéneaux à la halle dont l'eau est évacuée dans l'étang et 1 chéneau côté Sud à la grange évacuée au Nant Trouble.

5.1.6/ EAUX PLUVIALES

L'aménagement du parc de loisirs au lieu-dit «Les Moulins» sur la commune d'ANDILLY engendre une augmentation de 0,16 m³/s des rejets d'eaux pluviales suite à l'aménagement du site (bâti, cheminement piéton en graviers) vers le nant Trouble.

Au niveau du parc de loisirs, le nant Trouble draine un bassin versant d'environ 205 ha. Le débit de crue décennal correspondant à ce bassin versant est estimé à 2,03 m³/s.

Lors d'une crue décennale, l'aménagement du parc de loisirs de part et d'autre du nant Trouble génère une augmentation d'environ 8% du débit de crue.

Bien que non négligeable, cette augmentation est à relativiser du fait du mode de gestion des eaux pluviales sur le site. En effet, aucun des bâtiments sur le site n'est équipé de gouttières pour récupérer les eaux pluviales. Les eaux de toitures s'écoulent alors librement sur le site et peuvent s'infiltrer dans les sols. Très ponctuellement les eaux de ruissellement des cheminements piétonniers sont interceptées par des descentes d'eau à ciel ouvert. Ces ouvrages ont pour vocation d'alimenter les différentes mares présentes sur le site. Ces mares sont équipées de surverses dirigées vers le ruisseau. Etant donné l'absence de débit de fuite sur ces petits plans d'eau, ils ne peuvent être considérés

comme des bassins de rétention, cependant lors d'averses de courtes durées, ils peuvent jouer un rôle tampon pendant leur remplissage et avant surverse vers le nant Trouble.

Afin de maintenir un impact hydraulique relativement neutre du parc sur le rejet des eaux pluviales vers le nant Trouble, celui ci doit impérativement conserver sa politique de développement raisonné (bâti dispersé, accès graviers, écoulements à ciel ouvert).

5.2/ MESURES DE COMPENSATION

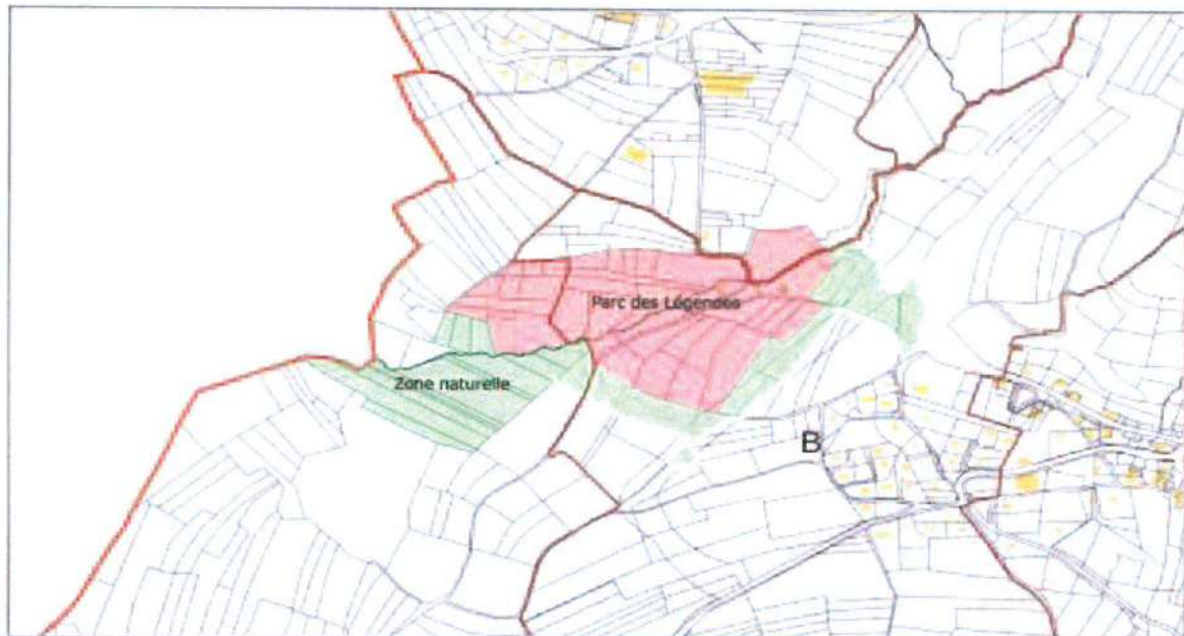
Les exploitants agricoles qui mettent à disposition les prairies pour le stationnement temporaire sont indemnisés (3 exploitants, soit environ 5 000€ d'indemnisation chaque année).

Un mode de gestion dit « jardiné » de la forêt est en cours de mise en place sur le parc. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la directive paysagère du Mont Salève et répond aux préconisations techniques et paysagères de la recommandation 3.1 : développer les techniques de gestion et de taille appropriées (pas d'intervention chimique, tailles douces, etc.) respectueuses du milieu (faune, flore) et de la santé des arbres.

Des sapins ont été replantés sur le site et 2 bouleaux spécifiquement identifiés et mis en défends (interdiction de travaux à proximité).

Il est envisagé de conduire une étude sur l'effet des stationnements sur les sols et la valeur fourragère des prairies.

Il est prévu de protéger des terrains à l'aval du site (forêt autour du Nant Trouble). Ces terrains seront classés en zone naturelle avec éventuellement des sections EBC (espace boisé classé). Ils permettront de garantir, à proximité immédiate du parc, la pérennité du corridor biologique identifié le long du Nant Trouble et le déplacement d'une partie de la faune.



Zone naturelle EBC

Des nichoirs ont déjà été aménagés dans le parc. D'autres nichoirs et des mangeoires pourraient être implantés dans le parc, ainsi que quelques arbres à baies ou fruitiers (sans récolte). En effet, trois espèces d'oiseaux au moins sont citées (fauvette à tête noire, grimpereau des jardins, mésange charbonnière) pour s'installer ou s'alimenter pendant la saison hivernale à partir d'aménagements prévus à cet effet.

6/ ANALYSE DES METHODES

Le projet du « Parc des Légendes » est vraiment spécifique dans le sens où il concerne à la fois des aménagements déjà réalisés sur une période d'une dizaine d'année (2000-2010) et des aménagements à venir (2010-2020). L'analyse comparative de la nature et des délais de réalisation entre les deux révèle que les deux projets (avant - après) peuvent être considérés comme globalement équivalents.

Dans l'hypothèse annoncée par l'aménageur/gestionnaire du projet, à savoir que la politique environnementale engagée par le passé sera poursuivie et renforcée dans le futur, il apparaît alors plausible de considérer que les effets sur l'environnement du projet à venir (aménagements envisagés) seront comparables aux effets observables sur l'environnement des aménagements réalisés jusqu'ici.

En outre, faute d'avoir connaissance de l'état initial de l'environnement tel qu'il était en 2000 avant l'engagement des premiers travaux, il a été considéré que les effets du projet déjà réalisé seraient analysés directement à partir de la qualité environnementale constatée sur le site en 2010.

Force a été de constater que la diversité floristique et faunistique (particulièrement les oiseaux) sont remarquables à l'intérieur même du périmètre actuel du parc. Il peut ainsi être proposé que les effets relatifs à l'aménagement et l'exploitation du parc, tels que menés jusqu'ici, sont modérés.

6.1/ SOURCES ET METHODES UTILISEES

6.1.1/ MILIEU PHYSIQUE

- étude des aléas naturels – secteur de la forêt des Moulins – RTM/ONF
- dossier Communal Synthétique - DDT
- étude de conception de dispositifs d'assainissement non collectif, Nicot Ingénieurs conseils, mars 2010 (annexe 4)
- Schéma Départemental à Vocation Piscicole – Fédération de pêche 74
- rapport géologique sur les périmètres de protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine du district de Cruseilles
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée
- communauté de communes de Cruseilles, novembre 2010
- définition de l'impact hydraulique sur le Nant Trouble, Nicot Ingénieurs conseils, mars 2010 (annexe 5)

6.1.2/ MILIEUX NATURELS, AGRICOLES ET PAYSAGES

- visites de terrain : le 09/06/10 avec l'assistance de M. Olivier Manneville, enseignant chercheur au LECA (Laboratoire d'Ecologie Alpine) de Grenoble et le 09/09/10.
- base de données du CORA (Centre ornithologique Rhône-Alpes, 2010)
- base de données de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel, 2010)
- portail du réseau Natura 2000
- base de données communales de la DREAL Rhône-Alpes
- cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes, 2010, Région Rhône-Alpes
- directive paysagère du Mont Salève

7/ ANNEXES

7.1/ ANNEXE 1 : REPERTOIRE DES AMENAGEMENTS EXISTANTS

7.2/ ANNEXE 2 : REPERTOIRE DES AMENAGEMENTS FUTURS

7.3/ ANNEXE 4 : ETUDE DE CONCEPTION DE DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.4/ ANNEXE 5 : DEFINITION DE L'IMPACT HYDRAULIQUE SUR LE NANT TROUBLE

7.5/ ANNEXE 6 : NOTE DE CALCUL PARC DES MOULINS

7.6/ ANNEXE 7 : PLAN D'ETABLISSEMENT REPERTOIRE SDIS

ANNEXE N°1





REPERTOIRE DES AMENAGEMENTS EXISTANTS


PARC DES LEGENDES


SEPTEMBRE 2010

REPertoire DES AMENAGEMENTS EXISTANTS
PARC DES LEGENDES - Septembre 2010


Zone Sapinière :


N° sur le plan : 1	
Superficie : 20 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Entrées Parc été : Stockage	
N° sur le plan : 2	
Superficie : 8 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Entrées Parc été : Stockage	
N° sur le plan : 3	
Superficie : 43 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Boutique Parc été : Entrées et boutique	
N° sur le plan : 4	
Superficie : 28 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Petite restauration Parc été : Décorations	


N° sur le plan : 5	
Superficie : 10 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Petite restauration Parc été : Décorations	

N° sur le plan : 6	
Superficie : 19 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Petite restauration Parc été : Décoration	


Zone Ferme :


N° sur le plan : 7	
Superficie : 47 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Ferme Parc été : Ferme	


N° sur le plan : 8	
Superficie : 20 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Ferme Parc été : Ferme	


N° sur le plan : 9	
Superficie : 29 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Ferme Parc été : Ferme	

Zone Artisans :


N° sur le plan : 10	
Superficie : 5 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Chambre froide Parc été : Chambre froide	


N° sur le plan : 11	
Superficie : 50 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Petite restauration Parc été : Décorations	


N° sur le plan : 12	
Superficie : 16 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Artisan Parc été : Décorations	


N° sur le plan : 13	
Superficie : 30 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Abris repas Parc été : Stockage	


N° sur le plan : 14	
Superficie : 30 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Abris repas Parc été : Décorations + stockage	


N° sur le plan : 15	
Superficie : 125 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Petite restauration + abris repas Parc été : Décorations	

N° sur le plan : 16	
Superficie : 23 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Artisan Parc été : Décorations	


N° sur le plan : 17	
Superficie : 24 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Artisan Parc été : Décorations	

N° sur le plan : 18	
Superficie : 15 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Artisans Parc été : Décorations	

N° sur le plan : 19	
Superficie : 4 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Artisans Parc été : Décorations	


N° sur le plan : 20	
Superficie : 40 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Petite restauration Parc été : Décorations	


Zone Moulin :


N° sur le plan : 21	
Superficie : 12 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Four à pains Parc été : Four à pains	


N° sur le plan : 22	
Superficie : 150 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Salle hors sacs + restauration groupes Parc été : Idem	


Zone Associations :

N° sur le plan : 23	
Superficie : 57 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Petite restauration Parc été : Décorations	

N° sur le plan : 24	
Superficie : 28 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Petites restauration Parc été : Décorations	

N° sur le plan : 25	
Superficie : 26 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Petite restauration Parc été : Décorations	

N° sur le plan : 26	
Superficie : 11 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Petite restauration Parc été : Décorations	

N° sur le plan : 27	
Superficie : 18 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Petite restauration Parc été : Décorations	

N° sur le plan : 28	
Superficie : 19 m ²	
Activité actuelle : Médiévales : Petite restauration Parc été : Décorations	